



**PRÉFECTURE DE LA HAUTE-VIENNE**  
**Arrêté modificatif n° 2023-N141-LIM-87-T10-1**

relatif à la réglementation de la circulation sur les bretelles du diffuseur n° 62 de la route nationale n° 141 sur le territoire des communes de Verneuil-sur-Vienne, en Haute-Vienne

- Vu** le Code de la route ;
- Vu** le Code de la voirie routière ;
- Vu** l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
- Vu** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8ème Partie – Signalisation Temporaire) approuvée par arrêté Interministériel du 6 décembre 2011 modifié ;
- Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets et à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu** l'arrêté interministériel en date du 26 mai 2006 portant constitution des directions interdépartementales des routes ;
- Vu** le décret n° 2013-1181 du 17 décembre 2013 modifié portant création et organisation des directions interdépartementales des routes ;
- Vu** la note technique du 14 avril 2016 relative à la coordination des chantiers sur le réseau routier national ;
- Vu** la note des jours hors chantier en date du 19/01/2023 ;
- Vu** le décret du 13 juillet 2023, publié au Journal Officiel de la République le 14 juillet 2023, nommant M. François PESNEAU préfet de la Haute-Vienne ;
- Vu** l'arrêté du 12 juillet 2023 du Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, nommant M. Philippe FAUCHET, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de Directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest par intérim à compter du 1<sup>er</sup> août 2023 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral de M. le Préfet de la Haute-Vienne du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Philippe FAUCHET, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest par intérim ;

**Vu** la décision 2023-04-87 du 21 août 2023 du Directeur Interdépartemental des routes Centre-Ouest donnant délégation de signature à certains de ses collaborateurs ;

**Vu** l'accord tacite du Conseil départemental de la Haute-Vienne, antenne de Nieuil, faisant suite à la demande d'avis de la DIRCO du 13/09/2023 ;

**Vu** l'avis favorable de Limoges Métropole en date du 13/09/2023 ;

**Vu** le Dossier d'Exploitation Sous Chantier ;

**VU** l'arrêté n°2023-N141-LIM-87-T10 signé le 07 août 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que pour permettre d'assurer la sécurité des personnels et des usagers, pendant les travaux de débroussaillage en raison d'un aléas de chantier il y a lieu de prolonger les dates des travaux prévues dans l'arrêté n°2023-N141-LIM-87-T10.

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le chef du district de Limoges de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest,

## **ARRÊTE**

---

L'arrêté n° 2023-N141-LIM-87-T10 est modifié comme suit :

### **ARTICLE 1 :**

En raison d'aléas de chantier, les travaux prévus aux articles 1 à 3 de l'arrêté n° 2023-N141-LIM-87-T10 sont prolongés du 02 au 03 octobre 2023 dans les mêmes conditions.

### **ARTICLE 2 :**

En cas d'intempéries ou d'aléa de chantier, les restrictions de circulation mentionnées à l'article 1 seront prolongées du 04 au 06 octobre 2023 et du 09 au 13 octobre 2023 dans les mêmes conditions.

### **ARTICLE 3 :**

La signalisation réglementaire, conforme aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation temporaire est mise en place, surveillée et entretenue par le district de Limoges – CEI Limoges.

### **ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent (Tribunal Administratif de Limoges – 1 , Cours Vergniaud 87000 Limoges) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.



**ARTICLE 5 :**

M. le Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs et sur le site Internet de la DIRCO, affiché aux abords du chantier et disponible dans les véhicules et dont ampliation sera adressée :

- au Secrétaire général de la Préfecture de la Haute-Vienne,
  - au Colonel commandant le Groupement de gendarmerie Départementale de la Haute-Vienne,
  - au Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Haute-Vienne,
  - au district de Limoges, Direction interdépartemental des routes Centre-Ouest,
  - au Président du Conseil départemental de la Haute-Vienne,
  - au président de la Communauté urbaine de Limoges Métropole,
- chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution,

et pour information à :

- M. le Directeur départemental des Territoires de la Haute-Vienne,
- M. Le Maire de Verneuil-sur-Vienne,
- M. Le Maire de Limoges,
- Syndicat des Transporteurs Routiers de la Haute-Vienne,
- S.D.I.S. de la Haute-Vienne,
- BIESR/CIGT,
- Service des Transports – Région Nouvelle Aquitaine,
- S.A.M.U.87,
- Aéroport de Limoges,
- Dépanneurs agréés sur la section concernée par les travaux.

Limoges, le 25/09/23

LE PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE  
POUR LE PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE, ET PAR  
DÉLÉGATION,  
LE DIRECTEUR INTERDÉPARTEMENTAL DES  
ROUTES CENTRE-OUEST PAR INTÉRIM ET PAR  
DÉLÉGATION  
LE DIRECTEUR ADJOINT EXPLOITATION

H. MAYET



